



Bruelles, le 4 mai 1972

432

NOTE BIO COM (72) 71 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et & mm. les Directeurs généraux des DG I et X

Une grande partie de la réunion de la Commission de cette semaine a été consacrée à la préparation de la réunion des Dix à Luxembourg du 26 au 27 mai pour préparer le volet institutionnel du sommet. Mardi prochain à 15.00 la Commission rencontrera le bureau élargi du Parlement Européen à Luxembourg. La Commission indiquera quelques orientations générales mais elle a surtout l'intention d'écouter les vues du Parlement. Pour l'instant, la Commission est encore en pleine étude du dossier et les questions à débattre concernent l'ensemble des problèmes institutionnels en cause qui peuvent se résumer ainsi :

- les pouvoirs budgétaires et législatifs du Parlement Européen;
- le renforcement de l'efficacité des institutions et surtout du Conseil des Ministres;
- les conséquences institutionnelles de l'élargissement de la compétence communautaire à de nouveaux domaines d'action, prévus notamment par la résolution du Conseil sur l'Union Economique et Monétaire.;
- les problèmes de l'union politique, et les liaisons entre la structure proprement communautaire et de nouvelles structures qui pourraient éventuellement être créées dans le cadre de la coopération politique.

La Commission concrétisera ses idées après la réunion du 9 mai avec le Parlement et entend établir des propositions concrètes pour le sommet dont les premières indications seront mises sur la table des ministres le 26-27 mai à Luxembourg. La Commission n'envisage pas pour l'instant des modifications radicales aux traités et à l'équilibre institutionnel. Ceci d'autant plus que la Commission est actuellement un organe de la Communauté à Six et les innovations à élaborer sont destinées à la Communauté à Dix, ce qui implique des problèmes d'ordre juridiques et politiques.

Le deuxième grand volet des discussions de la Commission de cette semaine concernait les relations extérieures.

Vins grecs. Jusqu'à maintenant, et étant donné qu'il avait été conclu avant l'entrée en vigueur du règlement communautaire vins, le protocole XIV annexé au traité d'association avec la Grèce prévoyait des règles nationales chaque pays membre pouvant importer selon des critères propres. La Commission, dans le cadre de la gestion courante de l'accord ainsi qu'en vue de l'aménagement de l'association avant l'élargissement de la Communauté, propose un régime communautaire qui tient compte du règlement vins communautaires. Des règlements spécifiques selon les catégories de vins sont prévus.

Japon. M. Darhendorf se rendra à Tokio du 10 au 12 mai où il aura des entretiens avec les ministres japonais compétents sur les négociations commerciales en cours avec ce pays.

../...

Cette visite avait été annoncée aux autorités japonaises à l'occasion de la visite de M. Malfatti à Tokio. Pour votre information, M. Darlendorf y va pour faire le point des négociations. Il expliquera la position communautaire sans faire de nouvelles propositions et s'informerera de la position japonaise en vue de la poursuite des négociations. Il s'agit d'un échange de vues et pas d'une session de négociation, qui comme vous le savez, a toujours lieu à Bruxelles.

Préférences généralisées. La Commission a adopté une communication au Conseil dans laquelle elle prévoit l'inclusion dans le système des préférences généralisées de Cuba, Bhoutan, Fidji, membres du Groupe des "77", et de certains pays indépendants (Oman, Sikkim, Nauru, Samoa occidental et Tonga). Pour la Grèce et la Turquie, qui bénéficient déjà dans le cadre de leur association d'un régime préférentiel, on prévoit aussi l'inclusion en tenant compte des accords d'association. On prévoit également l'inclusion de Malte.

En ce qui concerne l'Espagne et Israël, l'inclusion est prévue moyennant des modalités particulières qui tiennent compte des accords préférentiels.

L'inclusion de la Roumanie, qui est aussi prévue, nécessite des modalités particulières. A cette fin la Commission envisage des pourparlers avec ce pays pour clarifier tous les problèmes qui se posent.

Prochaine réunion de la Commission : mercredi prochain à 15.00.

Amitiés,

B.OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, 5 mai 1972

BO/eb

GROUPE DU PORTE-PAROLE

LIBRARY

432

Note BIO COM (72) 71, suite 1, aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et MM. les Directeurs Généraux, DG I et X

En complément de notre note BIO COM de ce matin, et pour préciser le troisième alinéa du téléx, je vous informe que la Commission a l'intention de demander aux Ministres des Dix, les 26 et 27 mai, un engagement politique de la part du Sommet sur le renforcement, les compétences législatives et budgétaires du Parlement européen, ainsi que la fixation d'un calendrier pour l'élection du Parlement Européen au suffrage universel. Il va de soi que pour atteindre ces objectifs il est nécessaire de modifier le Traité. La Commission réfléchit encore sur le moment le plus opportun pour présenter des propositions juridiques formelles au sujet de ces modifications.

B.Olivi

